

CERTIFICAT DE CONFORMITE POUR VEHICULES LIVRES EN CHASSIS NU

Nous soussigné SPITZER EUROVRAC, Z.I., 9, rue de l'Industrie, BP7, 67641 FEGERSHEIM Cedex (France), certifions :

a) Que le véhicule :

1. Genre : SREM
2. Marque : SPITZER EUROVRAC
3. Type : S27DR
Versions : F010 - F020 - F030 - F040 - F050 - F060 (*)
..... FD10 - FD20 - FD30 - FD40 - FD50 - FD60 (*)
..... K010 - K020 - K030 - K040 - K050 - K060 (*)
..... KD10 - KD20 - KD30 - KD40 - KD50 - KD60 (*)
..... K01C - K02C - K03C - K04C - K05C - K06C (*)
..... KD1C - KD2C - KD3C - KD4C - KD5C - KD6C (*)
4. Numéro d'ordre dans la série du type : VF9S27DR _ _ _ 041 _ _ _ (°)
9. Dimensions : . Empattement : _ , _ _ _ m (°) . Longueur : _ , _ _ _ m (°) Largeur : _ , _ _ _ m (°)
10. Poids total autorisé en charge : 34,000 t
11. Poids du châssis nu : t (°)

Est entièrement conforme au type et à la version décrit dans le procès-verbal de réception par type ci-joint, et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire.

b) Que le véhicule sort de nos usines (magasins), le : Fait à : Fegersheim, le :

pour être livré à : (Cachet et signature du constructeur)

Numéro d'immatriculation : (à remplir par la Préfecture)

(*) Rayer les mentions inutiles avant signature

(°) Compléter avant signature

NOTA :

- La présence sur le véhicule après carrossage et avant mise en circulation des dispositifs réglementaires énumérés ci-dessus devra être contrôlée lors de la visite de première mise en circulation du véhicule.
- a) Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la Préfecture,
 - le cas échéant, d'une réception à titre isolé par la DRIRE.
- b) Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être notamment joint au présent certificat de conformité, la notice descriptive et le procès verbal de réception par type ainsi que :
- soit un certificat du carrossier conforme à l'annexe VII de l'arrêté du 19 juillet 1954 relatif à la réception des véhicules;
 - soit un certificat du carrossier conforme à l'annexe VIII de ce même arrêté ainsi que d'un procès verbal de réception à titre isolé.

CARACTERISTIQUES COMPLEMENTAIRES DES VEHICULES LIVRES EN CHASSIS-NU A CARROSSER

- Véhicule équipé de dispositifs de protection latérale : Oui / Non (*) (*) Rayer les mentions inutiles avant signature du certificat de conformité ci-dessus
- Véhicule équipé d'un dispositif de protection contre l'encastrement : Oui / Non (*)
- Véhicule équipé de dispositifs anti-projections : Oui / Non (*)

CERTIFICAT DE CONFORMITE POUR VEHICULES LIVRES CARROSSÉS

Nous soussigné SPITZER EUROVRAC, Z.I., 9, rue de l'Industrie, BP7, 67641 FEGERSHEIM Cedex (France), certifions :

a) Que le véhicule :

1. Genre : SREM
2. Marque : SPITZER EUROVRAC
3. Type : S27DR
Versions : ~~F010 - F020 - F030 - F040 - F050 - F060~~ (*)
..... ~~FD10 - FD20 - FD30 - FD40 - FD50 - FD60~~ (*)
..... ~~K010 - K020 - K030 - K040 - K050 - K060~~ (*)
..... ~~KD10 - KD20 - KD30 - KD40 - KD50 - KD60~~ (*)
..... ~~K01C - K02C - K03C - K04C - K05C - K06C~~ (*)
..... ~~KD1C - KD2C - KD3C - KD4C - KD5C - KD6C~~ (*)
4. Numéro d'ordre dans la série du type : VF9S27DR010041091 (°)
5. Carrosserie : CIT-PULV - CIT-CHIM - PTE-CONT (*)
9. Dimensions : Empattement : 6,72 m (°) Longueur : 9,40 m (°)
..... Largeur : 2,50 m (°) Surface : 23,50 m² (°)
10. Poids total autorisé en charge : 34,000 t ~~38,000 t~~ (*) (38,000 t uniquement avec carrosserie PTE-CONT)
11. Poids à vide en ordre de marche : 4,710 t (°)
13. Charge utile du véhicule de base : 29,290 t (°)
- Véhicule équipé d'un dispositif anti-encastrement arrière : Oui / Non (*)

Est entièrement conforme au type et à la version décrit dans le procès-verbal de réception par type ci-joint, et peut de ce fait être immatriculé sans réception complémentaire.

b) Que le véhicule sort de nos usines (magasins), le : 18/05/2001

Fait à : Fegersheim, le : 18/05/2001

pour être livré à :

LOXXIA BAIL SLIBAIL p/a :S.A.Transports PIOVAN et Fils
LESTELLE 31360 SAINT MARTORY

(Cachet et signature du constructeur)

Numéro d'immatriculation : (à remplir par la Préfecture)

(*) Rayer les mentions inutiles avant signature

(°) Compléter avant signature

- NOTA :
- a) Toute transformation de ce véhicule susceptible de modifier sa situation au regard des articles R.54 à R.62 et R.69 à R.81 du Code de la Route, ou toute modification du véhicule à la suite de laquelle il cesserait d'être conforme aux indications portées sur le certificat de conformité ci-dessus (en particulier pour les organes qui font l'objet d'une prescription de conformité à un texte réglementaire) doit faire l'objet :
- d'une déclaration à la Préfecture,
 - le cas échéant, d'une réception à titre isolé par la DRIRE.
- b) Pour obtenir l'immatriculation du véhicule désigné ci-dessus, il doit être notamment joint au présent certificat de conformité, la notice descriptive et le procès verbal de réception par type.

